

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS** est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance ordinaire du 14 avril 2025 :

- **Règlement SQ-907-2019-03 relatif aux animaux domestiques (Encadrement de la présence d'animaux dans les lieux publics)**

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement SQ-907-2019-03 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ CE 17 AVRIL 2025.

Me Caroline Dion, notaire  
Greffière